

Actierra

au service du vivant



Parlons Air et Santé !

Êtes-vous bien informé sur le renforcement
des normes de qualité de l'air extérieur
au niveau européen ?

Aujourd'hui, nous vous proposons un
décryptage de la réglementation
sur la qualité de l'air et de notre savoir-faire en
modélisation par l'équipe Air et Santé
d'Actierra.



The logo for Actierra, featuring the word "Actierra" in a white, sans-serif font. To the right of the text is a stylized white graphic consisting of three curved, overlapping lines that resemble a leaf or a feather.

Actierra

au service du vivant



La réglementation sur la qualité de l'air

La réglementation sur la qualité de l'air a pour objectif de protéger la santé humaine et l'environnement.

Les directives européennes en matière de qualité de l'air font écho aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé).

L'OMS publie des recommandations relatives à la qualité de l'air pour la protection de la santé. Ces lignes directrices, sans contraintes juridiques, sont fondées sur des données scientifiques et permettent aux autorités du monde entier de fixer des actions visant à réduire l'exposition humaine à la pollution atmosphérique et ses effets néfastes.

En 2021, l'OMS a renforcé les niveaux de recommandation en matière de qualité de l'air extérieur.



Voici les nouvelles recommandations de l'OMS :

Polluants	Durée retenue	Nouvelles recommandations de l'OMS ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
PM _{2,5}	Annuel	5
	24 heures	15
PM ₁₀	Annuel	15
	24 heures	45
O ₃	Saison de pointe	60
	8 heures	100
NO ₂	Annuel	10
	24 heures	25
SO ₂	24 heures	40
CO	24 heures	4

Les valeurs n'ayant pas été mises à jour lors de cette révision restent valables.

The logo for Actierra, featuring the word "Actierra" in a white, sans-serif font. To the right of the text is a stylized white graphic consisting of three curved, overlapping lines that resemble a leaf or a feather.

Actierra

au service du vivant



La Commission européenne impose des directives aux États membres européens. Ces directives s'alignent avec les valeurs des recommandations de l'OMS. Les directives européennes actuellement en vigueur sont la directive 2008/50/CE et la directive 2004/107/CE.

Une révision de la directive européenne sur la qualité de l'air est en cours. Les nouvelles règles fixent des limites et des valeurs cibles plus strictes à l'horizon 2030. Plusieurs polluants sont concernés par cette révision, dont les particules fines ($PM_{2,5}$ et PM_{10}), le dioxyde d'azote (NO_2), et le dioxyde de soufre (SO_2).

À noter que les valeurs limites annuelles seront réduites de plus de moitié pour le $PM_{2,5}$ et le NO_2 , passant respectivement de $25 \mu g/m^3$ à $10 \mu g/m^3$ et de $40 \mu g/m^3$ à $20 \mu g/m^3$.

Ces valeurs seront ensuite retranscrites dans le droit français.

The logo for Actierra, featuring the word "Actierra" in a white, sans-serif font. To the right of the text is a stylized white graphic consisting of three curved, overlapping lines that resemble a leaf or a feather.

Actierra

au service du vivant



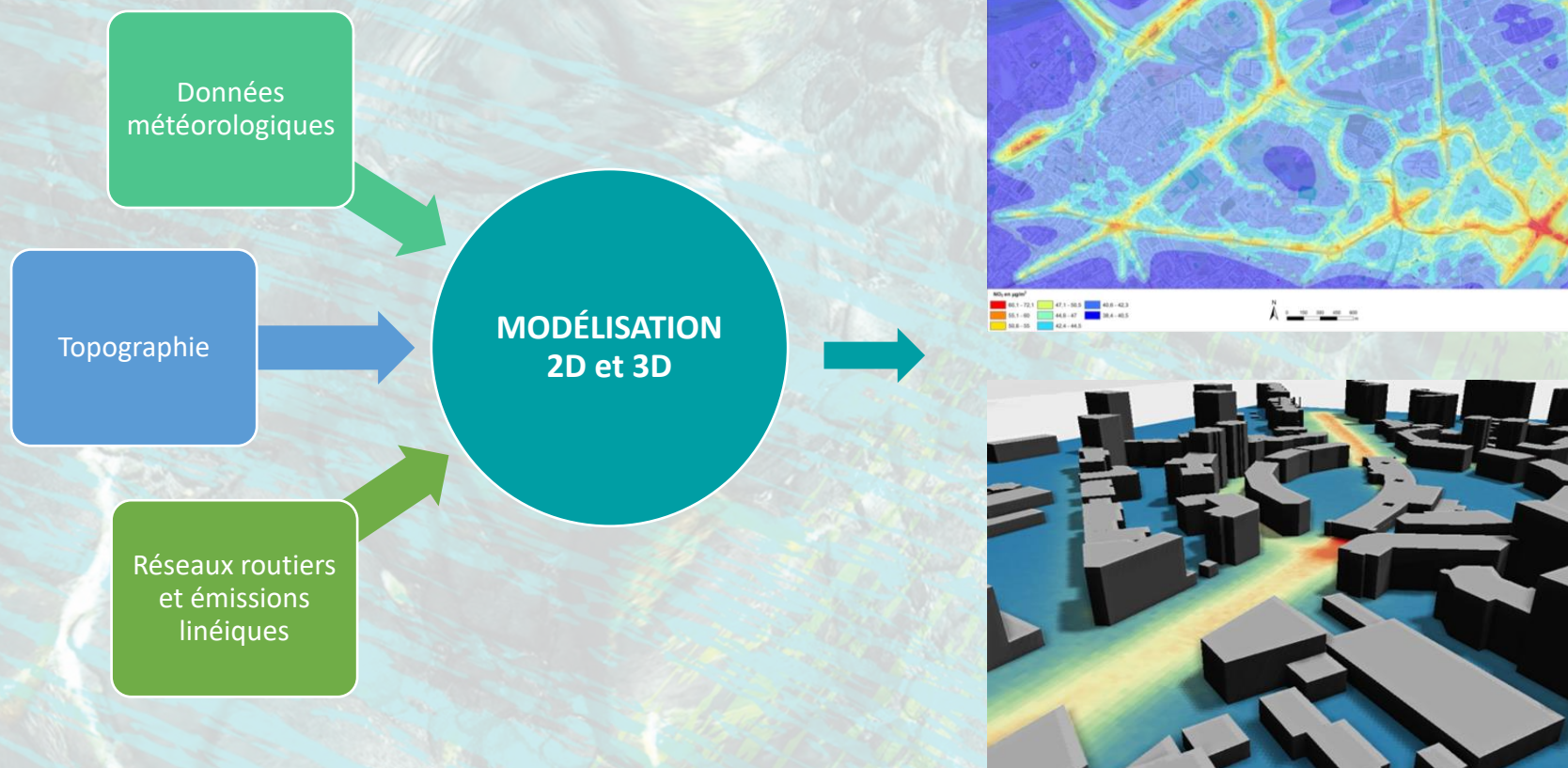
Actierra accompagne les porteurs de projet sur un sujet sensible du fait des enjeux sanitaire exprimés par une réglementation générale qui tend à s'appliquer aux projets.

Le durcissement des valeurs complexifie l'acceptabilité sociale d'un projet et à plus forte raison lorsque le milieu dans lequel il s'inscrit est déjà dégradé. En effet, les niveaux de concentration induits par un projet ne sont pas directement comparables aux normes réglementaires car ils se cumulent à l'existant qui inclut l'ensemble des sources de pollution.

Aussi, pour prendre en compte de manière réaliste l'impact d'un projet, Actierra analyse les variations de concentrations, et propose la méthode de la modélisation des polluants (en présence ou à venir).

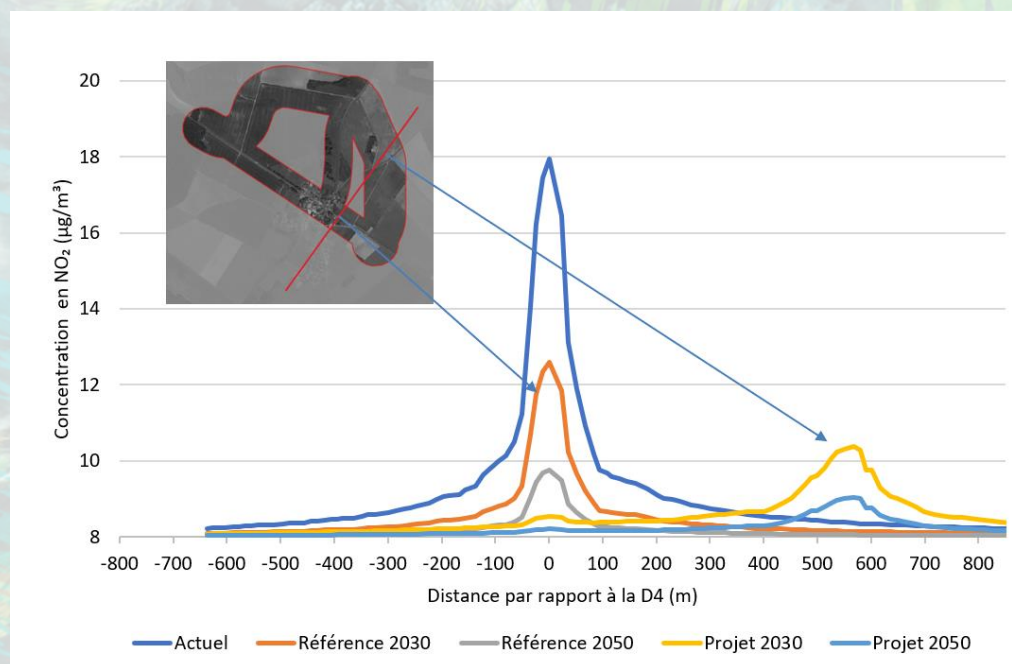


Modélisations adaptées aux enjeux des projets





Nous proposons des analyses détaillées afin de prendre en compte les spécificités des projets



Actierra

au service du vivant



Vous voulez en savoir plus : suivez-nous sur
LinkedIn pour nos RDV hebdomadaires

Pour nous contacter : actierra@actierra.com

Pour les équipes Air et Santé
du pôle Climat & Territoires :
climat@actierra.com

